

# Les exigences techniques de la mise en sécurité des installations électriques dans l'habitation

MES1INSTAL : 1 jour - 7 heures

**OBJECTIFS :** A l'issue de la formation les stagiaires seront capables d'analyser l'état de l'installation électrique d'un logement et d'effectuer les travaux nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

## **PUBLIC VISE**

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations existantes.

## **PRE-REQUIS**

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation.

## **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Animation d'un support de stage à travers la présentation d'un diaporama
- Echanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices.
- Chaque stagiaire recevra un support de formation

## **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

## **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paper-board
- Vidéo-projecteur

## **EVALUATION DES ACQUIS**

## **SUIVI**

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

## **NOMBRE DE STAGIAIRES**

Minimum : 5  
Maximum : 12

## **PRIX**

290 € HT/stagiaire  
(documentation et déjeuner offerts)

## **PROGRAMME**

- **La mise en sécurité d'un logement**
- **Cadre d'application**
  - Aspects réglementaire
  - Responsabilités en cas d'incident : l'occupant, le bailleur, l'électricien
  - Mise en sécurité, mesures compensatoires
- **Aspect théoriques de la mise en sécurité d'un logement**
  - Appareil général de coupure
  - Prise de terre, dispositifs différentiels
  - locaux contenant une baignoire ou une douche
  - Tableaux de répartitions, dispositifs de protection des circuits
  - Matériels proscrits et dangereux
  - Protection contre les contacts directs
- **L'attestation de conformité pour les logements mis en sécurité**
- **L'attestation de conformité (CERFA)**
  - Quand déposer une attestation de conformité ?
  - Quelle attestation de conformité ? pour quelle installation ?
  - Comment la remplir ?
  - Son utilisation pour une « mise en sécurité »